



Photo 10

PC 7 - A 2



Photo 15

PC 7



Photo 3

PC 8



Photo 7



Photo 8



Photo 1

PC 8



Photo 2

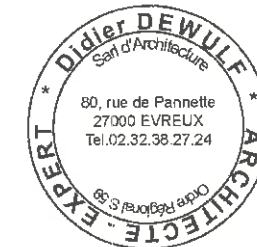


Photo 26

Département : Eure

CES PLANS SONT DESTINES A LA
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
ET NE SONT EN AUCUN CAS
DES PLANS D'EXECUTION

le Maître de l'ouvrage
SCEA PERAULT ANDRE ET JACQUES
13, rue de la Cailleterie
27120 HOULBEC COCHEREL
Tél. : 00 32 475 359 847



Date : 30/06/2017

PC 7 - A 2
PC 8

PHOTOS
ENVIRONNEMENT EXISTANT

I PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain se situe sur la commune d'HOULBEC COCHEREL, au Sud du hameau de la Cailleterie, au lieu-dit "Le Clos Bourgogne". Il supporte un ensemble important de bâtiments et installations agricoles, destinés à un élevage existant de 400 Vaches Laitières et la suite. Cet élevage existe dans cette configuration depuis 40 ans, et se propose suite à une fusion de porter son autorisation d'exploiter à 634 VL et 280 veaux.

Il comporte donc déjà plusieurs bâtiments à usage de stabulation paillée (avec raclage extérieur lisier), une salle de traite, des silos et 4 fosses à lisier, ainsi qu'un hangar à usage de stockage d'aliments/fourrage, table d'alimentation et fumière couverte, de 4102 m² qui a été totalement détruit par un incendie en août 2015.

Une première de travaux prévus a fait l'objet d'un permis de construire de reconstruction après sinistre à 400 VL le 20/12/2016 et le présent dossier consiste en la réalisation des ouvrages complémentaires pour l'extension.

Le projet consiste donc à construire une autre stabulation et ses annexes et à reconstruire des bâtiments obsolètes

Ce terrain est bien sûr déjà viabilisé en Eau et Electricité de puissance.

II PRESENTATION DU PROJET

1 Quel aménagement est-il prévu pour le terrain ?

Le terrain en légère pente Nord/Sud ne sera que peu modifié dans son ensemble. L'orientation NO/SE des nouvelles constructions vise à permettre une reconstruction par étape tout en gardant possible la continuité de l'activité d'élevage laitier (logement et traite). La construction, certes de grande envergure, sera de même ampleur que les installations existantes démolies ou supprimées, sans augmentation ni de la taille du cheptel, ni des nuisances environnementales. Un léger déblai/remblai sera nécessaire, comme il l'était pour les installations détruites. Les accès stabilisés sont déjà existants.

2 Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?

On prévoit la construction, à côté de la stabulation reconstruite suite au sinistre, une construction jumelle en parallèle à 15 m à l'Est de la première pour loger 230 vaches supplémentaires, dont 208 en logettes : il s'agira d'un hangar agricole similaire 35 m de large et 9.15m au faîtage pour 4.50m à l'égout, mais de 78 m de long en prolongement d'une partie de 24m prévue pour couvrir l'ancienne aire d'exercice extérieure des VL, et adossée à la salle de traite existante.

Le choix de l'orientation et de l'implantation des constructions a été dictée par la réglementation ICPE en construisant en contiguïté des installations existantes pour limiter les aires de transfert tout en visant l'éloignement maximal des tiers et l'adaptation au relief, avec une certaine homogénéité. 2 nouvelles fosses à lisier et un nouvel espace tank à lait/quai de livraison sont nécessaires, ainsi que la prolongation/réfection de 3 silos existants, pour faire face à l'augmentation du cheptel attendue (en termes d'alimentation, de production et de gestion des déjections).

En outre, on supprimera l'aire d'exercice extérieure des élèves et leur couchage vétuste en tôles, en couvrant l'ensemble de leur aire de vie avec un bâtiment plus fonctionnel et esthétique de 66 mlg sur 16 mlg, supprimant de fait les eaux brunes de ruissellement, source de pollution environnementale. Un captage efficace des eaux pluviales des aires bétonnées non couvertes restantes (qui ne seront plus fréquentées par les animaux) sera mis en place. Elles seront gérées vers 2 exutoires : l'un de 500 m³ sur la parcelle à usage de réserve incendie, l'autre sur la parcelle et le versant opposé qui débouchera sur un ensemble de fossés lagunants destinés à traiter aussi les eaux de ruissellement des silos.

Le projet architectural consiste à construire un ensemble moderne capable d'abriter un élevage important tout en s'insérant dans l'environnement et la typologie des bâtiments existants en employant des matériaux neutres.

3 Comment sont traités les constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrains ?

Le terrain dispose de plantations diverses telles que des haies libres en limite de parcelle (au nord, le long du voisinage proche). Le projet visera à prolonger ces plantations au sud autour des constructions existantes et à venir, de façon à limiter l'impact depuis le lotissement situé à 300 mètres, le corps de ferme se situant sur une ligne de crête. Le bâti existant masquera en quasi-totalité la construction projetée depuis la voie publique.

4 Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions ?

Ils sont choisis les plus neutres possible, s'intégrant avec le bâti du hameau et l'environnement boisé, à savoir :

Couverture fibre ciment teinte rouge tuile,
Bardage pignon bois teinte naturelle, Rideaux brise-vent enroulants en long pan,
Charpentes lamellées-collées sur soubassements maçonnés rabaissés au plus bas du sol
Bardage bois sur murs fumière existants ht4.00m
Ces matériaux courants, utilisés dans le domaine agricole ont un aspect sobre et neutre, et s'intégreront au mieux dans l'environnement et le proche paysage.

Il est en outre prévu de rebarder en bois le pignon de la salle de traite et d'enduire en ton pierre ses maçonneries agglos existantes, ainsi que de mettre en cohérence les bardages prévues sur la stabulation objet du permis de construire précédent PC 027 343 16 00006, avec ceux de la nouvelle construction (en bois claire-voie au lieu de bac acier vert).

Enfin, les murs de silos existants, en palplanches métalliques, seront rénovés par des éléments béton préfabriqués amovibles de ht 4.00m.

5 Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

Les constructions situées dans et à l'arrière de la cour de la ferme s'inscrivent à la place d'installations existantes et de l'ancienne meule de paille détruite par l'incendie, l'extrémité de la stabulation étant construite en limite d'une prairie : celle-ci qui entoure le corps de ferme participera, avec la haie bocagère qui sera implantée autour des constructions, à l'inscription des constructions dans le paysage boisé local.

6 Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement ?

L'accès aux constructions s'opère par 2 entrées stabilisées existantes contrôlées par des portails, sur la Rue de la Cailleterie et au carrefour de la VC14 et du CR22, où un parking visiteur sera aménagé.



Département : Eure

CES PLANS SONT DESTINES
A LA DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUIRE
ET NE SONT EN AUCUN CAS
DES PLANS D'EXECUTION

le Maître de l'ouvrage

SCEA PERAULT ANDRE ET JACQUES
13, rue de la Cailleterie
27120 HOULBEC COCHEREL
Tél. : 00 32 475 359 847

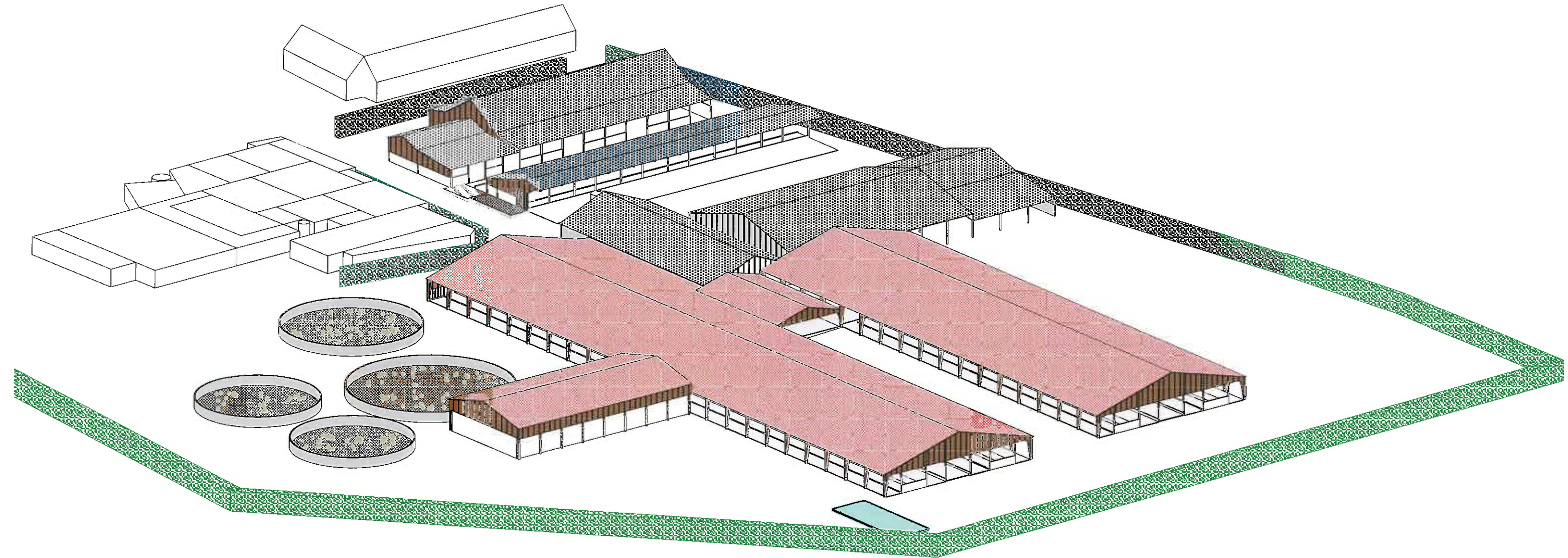



Date : 30/06/2016

PC 4 - 6

NOTICE PAYSAGERE
PERSPECTIVE
INTEGRATION DU PROJET
DANS LE SITE EXISTANT





| | | | | |
|---|--|---|--|------|
| Département : Eure | |  | Date : 30/06/2017 | PC 6 |
| <p>CES PLANS SONT DESTINES A LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET NE SONT EN AUCUN CAS DES PLANS D'EXECUTION</p> | <p>le Maître de l'ouvrage SCEA PERAULT ANDRE ET JACQUES 13, rue de la Cailleterie 27120 HOULBEC COCHEREL Tél. : 00 32 475 359 847</p> | | <p>PERSPECTIVE GENERALE DES INSTALLATIONS</p> | |